Réf. Farde e-Assemblées : 2734508

N° OJ : **25**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : Université Libre de Bruxelles.- Subside : 20.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite soutenir la recherche, la connaissance et la valorisation des traces mémorielles présentes dans l'espace public sur son territoire, notamment au regard des représentations des femmes et des héritages coloniaux et décoloniaux ;

Considérant que certaines catégories de traces mémorielles présentes dans l'espace public demeurent insuffisamment documentées et qu'un inventaire exhaustif de la statuaire publique de la Ville de Bruxelles permettrait de constituer une base scientifique pour approfondir la connaissance et l'analyse de ces représentations ;

Considérant que l'Université Libre de Bruxelles propose, dans le cadre de cette démarche, un projet de recherche en deux volets portant, d'une part, sur l'élaboration d'un inventaire exhaustif et genré des statues présentes dans l'espace public de la Ville de Bruxelles et, d'autre part, sur une étude historique et archivistique approfondie consacrée à une œuvre présente dans l'espace public ;

Considérant que le premier volet vise à rassembler, compléter et vérifier les données relatives aux statues présentes sur le territoire de la Ville de Bruxelles et à mettre ces données à disposition, afin de constituer une base scientifique permettant notamment de développer des analyses sur la représentation des femmes et des hommes dans la statuaire publique ;

Considérant que le second volet vise à approfondir, au moyen notamment de recherches dans les sources d'archives, la connaissance historique d'une œuvre présente dans l'espace public et à contribuer aux réflexions relatives à sa présence et à sa médiation ;

Considérant que ces recherches seront coordonnées par le Brussels Studies Institute (BSI), qui rassemble des chercheur·euse·s travaillant sur Bruxelles au sein de l'ULB, de la VUB, de l'UCLouvain et de la KU Leuven dans une approche multidisciplinaire ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 20.700,00 EUR à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2026 à l'Université Libre de Bruxelles pour une étude sur la statuaire publique de la Ville de Bruxelles est approuvé.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)